

## Un bonus pour les voitures électriques, un malus pour un chauffage électrique !

Article rédigé par *Economie Matin*, le 18 janvier 2024

Source [Economie Matin] : C'est une tribune du maire de Cannes, David Lisnard, et deux de ses proches, qui exprime qu'investir des milliards dans la rénovation énergétique de logements en se fondant sur de mauvais diagnostics ne permettra pas d'agir efficacement contre le dérèglement climatique !

Enfin un peu de bon sens chez quelques hommes politiques.

Que disent-ils ?

Que des choses vraies.

Tout d'abord que le nouveau DPE celui entré en vigueur en 2021 fabrique à la chaîne de « l'insalubrité énergétique » de toute pièce uniquement parce que ce nouveau DPE est défectueux.

« La consommation calculée par l'algorithme dans le DPE est de 808 kWh/m<sup>2</sup>/an d' »énergie primaire ». C'est énorme ! Le concept « d'énergie primaire » affecte un coefficient à l'électricité de 2,3. Autrement dit, le même logement chauffé au gaz obtiendrait un score de 351 kWh/m<sup>2</sup>/ an et serait classé en F... Curieux pays où les voitures électriques bénéficient d'un bonus écologique, tandis que les appartements électriques, eux, sont soumis à un malus !

De plus, cet algorithme se révèle très défavorable aux logements de petite taille. Selon les statistiques de l'Ademe, près de 34 % des logements de moins de 30 m<sup>2</sup> ont une étiquette F ou G, contre seulement 13 % des logements de plus de 100 m<sup>2</sup>. Selon Jean-Christophe Protais, le président de la fédération de diagnostiqueurs immobiliers, interrogé par Les Échos, « rapportée au nombre de mètres carrés, la surface déperditive d'un petit logement est supérieure à celle d'un grand logement ».

[Lire la suite](#)

18/01/2024 01:00